

Travaux prévus pour les Rues de La Rapille-Dessous et de La Rapille-Dessus

Présentation du 8 mai 2025 aux propriétaires et habitants

Bienvenue



Ordre du jour

- 1. Salutations
- 2. Présentation du projet eaux claires et eaux usées
- 3. Présentation du projet AIEM
- 4. Présentation du projet éclairage public
- 5. Présentation du projet Swisscom
- 6. Présentation du projet Romande Energie
- 7. Présentation des travaux Cadcime
- 8. Réfection de la route et circulation pendant le chantier
- 9. Questions
- 10. Apéritif offert par l'AIEM



Projet en deux Phases

Première phase : travaux à la Rapille-Dessous

Maître d'ouvrage : AIEM

Durée estimée des travaux: août à décembre 2025

AIEM:

Remplacement de la conduite d'eau potable

Commune:

- Mise en séparatif des chambres mixtes des eaux claires et des eaux usées
- Remise en état de l'éclairage public et installation télégestion
- Décapage de la route et remplacement de la bande de roulement

Swisscom:

- Mise en place du réseau pour la fibre optique
- Déploiement de la fibre optique dès 2028

Romande Energie:

Pose de nouvelles armoires et mise à jour du réseau

Cadcime:

Travaux de réfections chez les particuliers



Projet en deux Phases

Deuxième phase : travaux à la Rapille-Dessus

Maître d'ouvrage : Commune d'Eclépens

Durée estimée des travaux: début 2026 à août 2026

Commune:

Mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées des propriétés de la Rapille-Dessus 1 à 21

- Délai de raccordement pour les propriétaires fonciers: décembre 2028
- Remise en état de l'éclairage public et installation de la télégestion
- Décapage de la route et remplacement de la bande de roulement, été 2027

AIEM:

Remplacement de la conduite d'eau potable

Swisscom:

- Mise en place du réseau pour la fibre optique
- Déploiement de la fibre optique dès 2028

Romande Energie:

Pose de nouvelles armoires et mise à jour du réseau

Cadcime:

> Travaux de réfections chez les particuliers

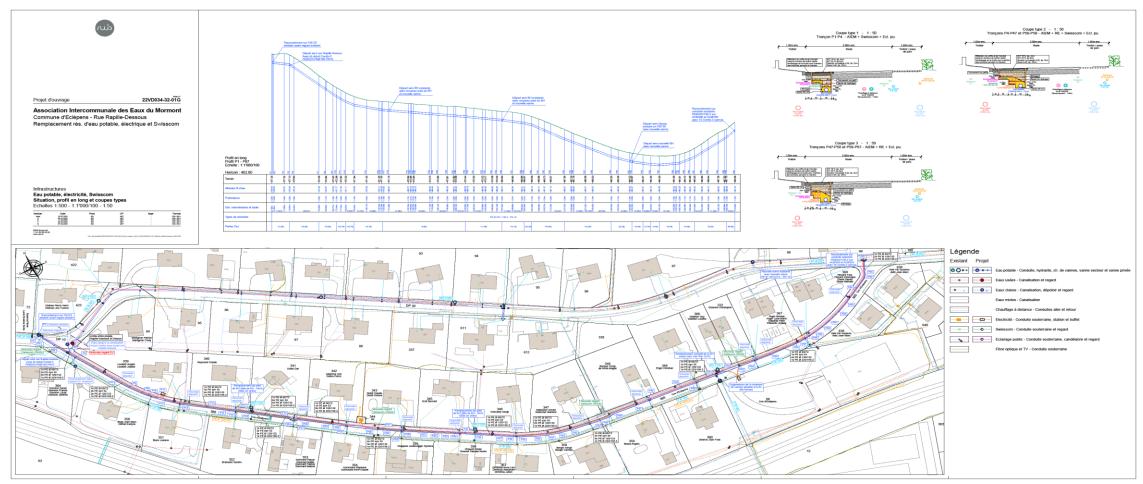


Plan général Commune d'Eclépens



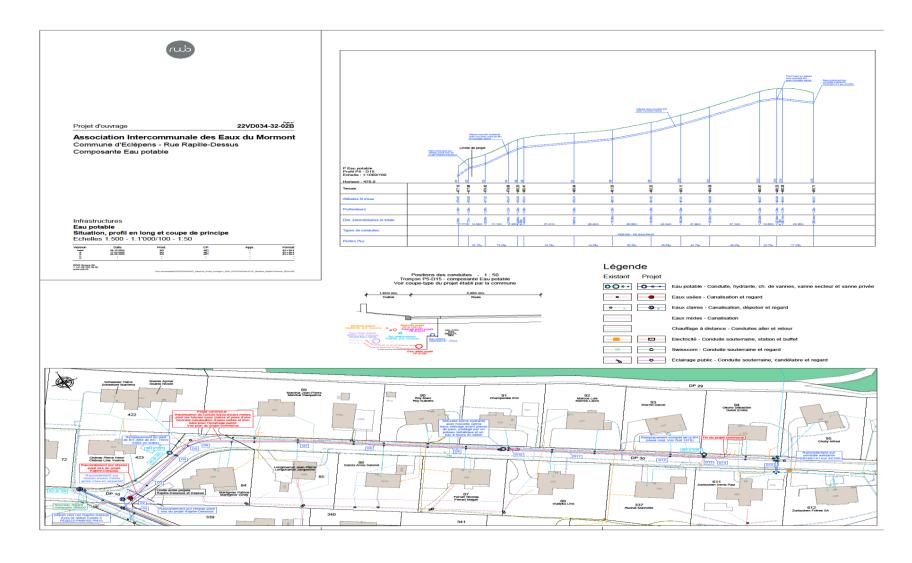


Plan AIEM Rue de La Rapille-Dessous





Plan AIEM Rue de La Rapille-Dessus





Plan AIEM Détail branchement



Réseau d'eau!

Qui est propriétaire et de quoi ?

Réseau principal de distribution

Le réseau principal de distribution appartient à l'Association; il est établi et entretenu à ses frais.

Installations extérieures

Les installations extérieures dès après la vanne de prise jusque et y compris le poste de mesure appartiennent au propriétaire. Elles sont établies et entretenues, à ses frais, par un concessionnaire agréé par l'association.

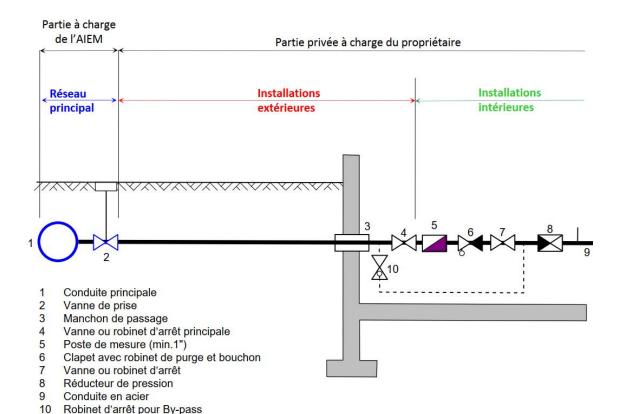
Installations intérieures

Les installations intérieures, dès et non compris le poste de mesure, appartiennent au propriétaire; elles sont établies et entretenues à ses frais.

Les installations intérieures sont exécutées et entretenues, selon les directives de la SSIGE et les prescriptions de l'Association, par un entrepreneur qualifié choisi par le propriétaire.

Compteur

Le compteur appartient à l'Association qui le remet en location au propriétaire. Il est posé aux frais du propriétaire par l'Association ou par un entrepreneur concessionnaire.



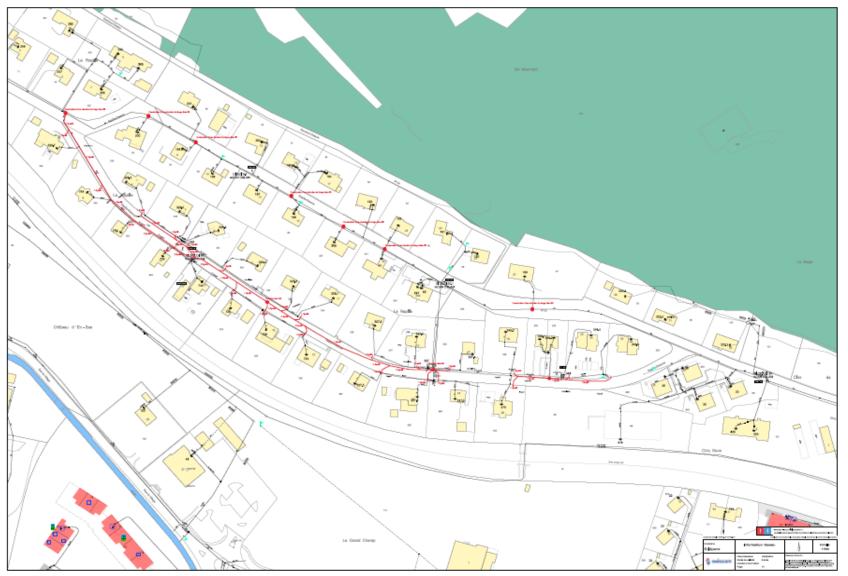


Plan Eclairage public





Plan Swisscom



Commune d'Eclépens, le 8 mai 2025



Plan Romande Energie



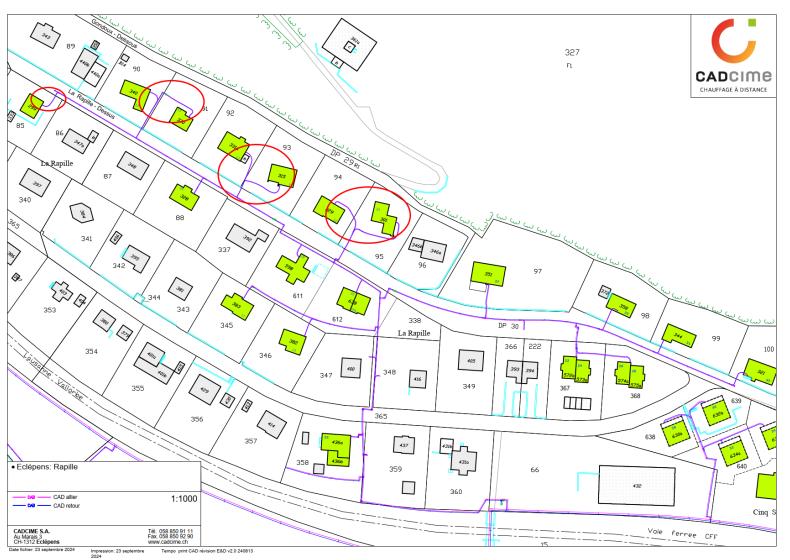


Plan Cadcime Travaux zone Ouest



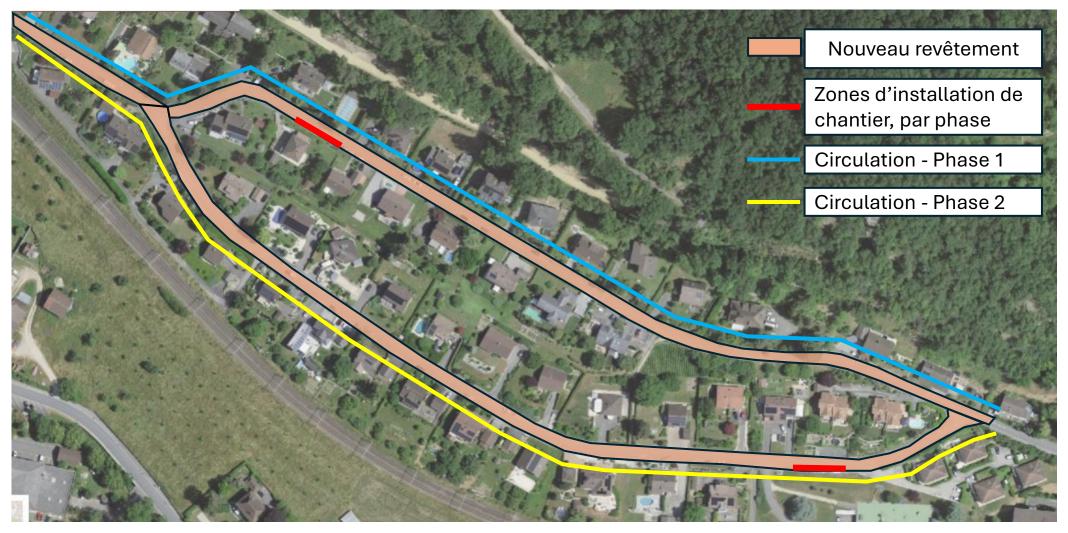


Plan Cadcime Travaux zone Est





Réfection de la route et circulation





Questions?